

#WEBINAIRE

28 septembre

9:00 - 11:00

Transitions Collectives,
un dispositif de reconversion
professionnelle pour
les entreprises en mutation

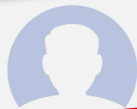
Replay du webinaire: <https://business.nicecotedazur.org/transitions-collectives/>



Intervenants



François DELEMOTTE, DDETS



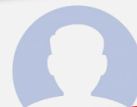
Jean-Luc VASSEAU, DDETS



Luigi POMA, UPE06



Isabelle CUCO, TRANSITIONSPRO



Thierry TOURLAN, TRANSITIONSPRO



Marion PONT, OPCO Atlas



Anna NICOLINI, CEP

L'intérêt du dispositif pour les entreprises ?

Jean-Luc VASSEAU

- Permettre aux entreprises d'anticiper les mutations économiques de leur secteur et préparer l'accompagnement à la reconversion de leurs salariés sur des métiers porteurs localement dans le cadre du dialogue social avec les membres du Cse et les délégués syndicaux
- Permettre aux salariés volontaires dont l'emploi est fragilisé d'être accompagnés dans la construction de leur projet professionnel de reconversion
- Sécuriser le salarié en maintenant sa rémunération et son contrat de travail durant le cycle de formation
- Le dispositif répond à une logique de territorialisation, via les plateformes territoriales, afin de s'adapter au mieux aux besoins en emplois des territoires et conserver les compétences sur le territoire

Questions fréquentes

Côté entreprise

Isabelle CUCO

Thierry TOURLAN

Qu'est ce qu'un métier fragilisé ?

Comment l'identifier et à qui s'adresser ?

**Comment faire un accord GEPP
pour Transitions Collectives ?**

**Le projet du salarié doit-il être contrôlé
et validé par l'entreprise ?**

Quelle est la durée de mise en œuvre pour l'entreprise ?

**Quelle est la durée de mise en œuvre
des démarches pour l'entreprise ?**

**Quel est le risque si l'entreprise est amenée
à licencier un salarié concerné par le dispositif ?**

Combien va coûter le recours au dispositif à l'entreprise ?

Questions fréquentes

Côté salarié

Isabelle CUCO

Thierry TOURLAN

Qu'est ce qu'un métier porteur ?

Comment l'identifier et à qui s'adresser ?

**Quelles sont les modalités
de mise en œuvre pour le salarié ?**

A quoi sert le CEP dans ce dispositif ?

**A quoi sert l'information collective
et est-elle obligatoire ?**

Le dispositif en synthèse

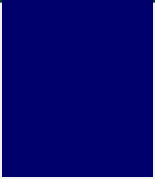
Les 5 étapes du parcours et les acteurs incontournables du dispositif

1. L'entrée de l'entreprise dans la démarche collective et la négociation d'un accord GEPP identifiant les emplois fragilisés
2. L'information des salariés et l'accompagnement à la construction et la formalisation de leur projet de reconversion vers un métier porteur sur le bassin d'emploi par un CEP
3. L'étude de la demande de parcours auprès de Transitions Pro PACA et de la prise en charge financière.
4. La mise en œuvre du parcours de formation
5. La sortie du parcours de reconversion professionnelle en vue nouvelle embauche dans le secteur d'activité visé

Combien va coûter le dispositif à l'entreprise ?

- Financement de l'Etat de 500 M € sur deux ans dans le cadre de France Relance
- L'État prend en charge la rémunération du salarié (y compris les charges sociales légales et conventionnelles), le coût pédagogique des formations certifiantes et les frais de validation des compétences liés à la formation
- Le financement est mis en œuvre par Transitions Pro PACA
- L'Etat finance tout ou partie du parcours de reconversion en fonction de la taille de l'entreprise

	Financement FNE relance	Financement entreprise
Entreprises -300 salariés	100%	Pas de part à charge
Entreprises de 300 à 1000 salariés	75%	25%
Entreprises + 1000 salariés	40%	60%



Accompagner l'entreprise

- Les entreprises peuvent utilement se rapprocher de leur Opco pour bénéficier d'un accompagnement (via le dispositif accompagnement RH) en vue d'identifier les emplois fragilisés au regard des mutations économiques et techniques.
- 3 types d'accompagnements en amont :
 - L'identification des emplois fragilisés *
 - La mise en place des accords GEPP*
 - * Ces accompagnements peuvent faire l'objet de financements par l'Opco, modulés en fonction de la taille de l'entreprise*
 - L'appui à la mise en œuvre du dispositif

Témoignages concrets et inspirants

Marion PONT

Anna NICOLINI

Thierry TOURLAN



Capsule Iraten visible sur youtube :<https://youtu.be/nBqci0jKLDo>

Liens Utiles

Flyers Etat sur Transitions collectives

> *pour les employeurs*

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/employeurs_transitions_collectives.pdf

> *pour les salariés*

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/salaries_transitions_collectives.pdf

Questions/Réponses sur Transitions Collectives

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/gr-transitions_collectives.pdf

Modèle d'accord GEPP

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/docx/modele_accord-type-gepp.docx

Téléprocédure de dépôt de l'accord GEPP

<https://www.teleaccords.travail-emploi.gouv.fr/PortailTeleprocedures/>

Plateforme Transitions Collectives 06

<https://business.nicecotedazur.org/>

Liens Utiles

Identifier son OPCO

à partir du SIRET via le site <https://www.transopco.info/>

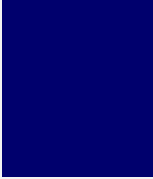
Identifier le CEP

<https://mon-cep.org/>

Site de Transitions Pro PACA

- ✓ la liste des métiers porteurs : <https://www.transitionspro-paca.fr/wp-content/uploads/2021/09/20210831-liste-des-metiers-porteurs.pdf>
- ✓ la liste des secteurs dont le taux d'emploi diminue : <https://www.transitionspro-paca.fr/wp-content/uploads/2021/07/liste-des-secteurs-dont-le-taux-demploi-diminue-en-region-paca.pdf>
- ✓ le tutoriel pour savoir comment faire un Accord GEPP : <https://www.transitionspro-idf.fr/tutoriel-accord-gepp/>
- ✓ la connexion à son espace personnel sécurisé pour renseigner son dossier : <https://www.transitionspro-paca.fr/votre-espace-personnel/>

Site Métropole Nice Côte d'Azur : <https://business.nicecotedazur.org/transitions-collectives/>



contact

hotline dédiée exclusivement
aux entreprises pour le dispositif
04.91.13.93.81